



Dossier de candidature au Pop-up store

Le Rooftop de Viry, l'association des commerçants et artisans de Viry Chatillon et l'association Entrepreneurs en évolution organise son pop-up store au Rooftop rue Francoeur les **24 et 25 mai 2024**

Fort du succès rencontré sur les deux premières éditions, nous souhaitons créer un événement convivial et de qualité

Horaires d'ouverture au public :

Le vendredi 24 mai NOCTURNE de 17h à 22h00

Le samedi 25 mai de 11h00 à 19h00

Accueil et installation des exposants :

L'accueil se fera le vendredi à partir de 10h00 sur rendez-vous par tranches horaires qui seront fixées par l'organisation et transmises par mail à chaque exposant retenu.

A noter : le **stand doit être ouvert sur la totalité des horaires d'ouverture au public durée de l'évènement et horaires d'ouverture au public.**

Chaque candidat doit déposer ou retourner son dossier d'inscription dûment rempli et complet par mail à l'adresse suivante : contact@lerooftopdeviry.fr

Le règlement se fera directement en ligne une fois votre dossier accepté.

Le dossier est à rendre IMPERATIVEMENT avant le 21/04/2024 :

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu

TARIF pour un stand 2m x 0.80 abrité sous un barnum, électricité fournie

90€ ttc

50€ ttc pour les adhérents à l'association des commerçants et artisans de Viry

Une caution de 100€ vous sera demandé une fois sur place pour assurer votre stand.

MERCI DE BIEN VOULOIR VOUS MUNIR D'UN CHEQUE LE JOUR-J

Identification du candidat

NOM :

PRÉNOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

ADRESSE SITE INTERNET :

TYPE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

Merci de joindre à votre dossier :

- Assurance professionnelle
- Extrait KBIS ou fiche SIRENE de l'exposant
- Copie de carte d'identité

Merci de joindre au mail des photos de vos produits, de votre activité ou de vous ainsi que votre logo pour l'ensemble de nos communications

Description de votre activité

.....
.....
.....

Produits que vous souhaitez proposés :

.....
.....
.....

Mentionnez-nous vos besoins ou remarques pour le bon déroulé du pop-up :

.....
.....

Lu et approuvé

Date

Signature

Toutes les candidatures sont étudiées et recevront une réponse positive ou négative une fois la date butoir passée.

Les exposants sélectionnés auront la confirmation de leur participation dans les meilleurs délais.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 21 avril 2024

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail contact@leroofopdeviry.fr



REGLEMENT DU POP UP STORE

Article 1 : L'évènement est exclusivement réservé aux artisans, artistes, créateurs et producteurs pour la vente de produits d'art, du terroir ou tout articles créés en France et **professionnel déclaré** (il s'agit d'un marché artisanal donc pas de revente)

Article 2 : Chaque candidat envoie son dossier de candidature avant la date butoir.

Les candidatures sont soumises à sélection. **L'envoi du dossier ne constitue pas une inscription au pop-up mais une demande de participation.**

Les membres organisateurs de l'association et du Rooftop de Viry se réuniront pour procéder à la sélection des candidats retenus qui seront tenus informés rapidement une fois la date butoir passée. L'inscription pourra donc être réglée en ligne une fois la validation obtenue. Toute annulation de la part d'un candidat retenu après son règlement ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 3 : les exposants retenus pour participer à l'évènement acceptent les obligations et interdictions suivantes :

- Obligation d'occuper le stand attribué durant toute la durée de l'évènement et aux horaires d'ouverture au public, de ne pas quitter ni remballer leurs produits avant la date et horaire de fermeture,
- Obligation de décorer son stand afin de contribuer à la mise en valeur de l'évènement,
- Obligation d'ouvrir et de fermer le stand aux horaires indiqués dans le présent règlement,
- Interdiction de faire de la revente de marchandises.

En cas de non-respect de l'article 3, la caution ne sera pas restituée.

Article 4 : Un état des lieux sera fait à l'arrivée de l'exposant. Chaque exposant s'engage à rendre le stand dans le même état que celui constaté à l'arrivée (en bon état et propre). Tout candidat retenu devra s'acquitter d'une **caution d'un montant de 100 €**. Cette caution sera restituée lors de l'état des lieux de fin de l'évènement. Le montant des éventuelles dégradations constatées sera déduit du montant de la caution. Le stand sera attribué par l'organisateur et annoncé dès l'arrivée.

Article 5 : La décoration des stands est effectuée par les exposants selon le thème donné et dans l'ambiance de l'évènement et reste sous leur responsabilité. Les exposants devront avoir terminé leur installation et la mise en place de leurs produits, avant l'ouverture au public.

Article 6 : L'organisateur, se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du pop-up ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs.

Article 7 : Le site sera gardienné par une société habilitée en dehors des horaires d'ouverture au public.

Article 8 : l'exposant doit justifier d'une assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles lui appartenant, les risques couvrant son stand lui-même et toute personne travaillant sur son stand, son matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident ou d'accident qui pourraient survenir lors de la manifestation. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'application de différentes pénalités voire l'exclusion de l'exposant et ce, à la seule volonté de l'organisation.

Article 9 : L'annulation de l'évènement en cas de force majeure ou intempéries, ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité ni dédommagement.

Article 10 : L'exposant est tenu de faire sa propre promotion concernant sa présence sur l'évènement en plus des communications faites par les organisateurs (nous vous avons transmis joint à ce mail, l'affiche de promotion du pop-up)

Article 11 : Les exposants en signant leur demande et conformément aux dispositions contenues dans le présent règlement, acceptent les prescriptions du règlement de la manifestation et toutes dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général par l'organisateur, qui se réserve le droit de le signifier même verbalement.

Le présent règlement a un caractère général et est applicable à tous les exposants.

Les exposants s'engagent scrupuleusement à respecter sans réserve ledit règlement intérieur.

Je soussigné(e) :

- Certifie avoir pris connaissance du présent règlement
- M'engage à respecter le règlement intérieur
- Et assure en avoir reçu un exemplaire à conserver par mes soins.

Fait à..... le...../..... /2024

Mention « Lu et approuvé »,

Signature